

Paris, le 2 février 2023

ASA DU DETROIT
294 Rue du Milieu
62610 BALINGHEM

M. Le Président

OBJET: Rallye de la Lys – Ville de Saint Venant - PEA

DATES: Les 22 et 23 avril 2023

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 2 février 2023

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

93

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition



Copie à la ligue du Sport Automobile des Hauts de France

[1] **Rappels particuliers** :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



39^{ème} Rallye de la Lys - Ville de Saint-Venant

Règlement Particulier Moderne

21, 22 et 23 Avril 2023

www.rallyedelalys.com



39^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA LYS

21, 22 et 23 avril 2023

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes Français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

La Fédération Française Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **39^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes Français.

Recommandations à Mesdames et Messieurs les Concurrents

Grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le Rallye de la Lys et de la ville de Saint-Venant, nous avons créé cette 39^{ème} édition.

Le comité d'organisation s'est, une nouvelle fois, mobilisé afin de vous proposer une épreuve comportant des nombreux changements. Ceux-ci sont possibles grâce aux nombreux engagements que nous prenons et aux excellentes relations que nous entretenons avec nos intermédiaires.

Parce que votre attitude responsable et votre sportivité que vous allez adopter durant la durée des reconnaissances et le week-end de compétition, que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

Le comité d'organisation vous demande donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée. Les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages. Merci donc de respecter les jours de reconnaissance autorisés ainsi que les horaires prévus.

En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite. Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie et par nos soins. Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général.

Laurent Fourniez
Président du Lys Auto Racing.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 17 Février 2023 à minuit
Ouverture des engagements	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 10 avril 2023 à minuit
Distribution du road-book	Au Restaurant "Le Logis de la Lys" Rue d'Isbergues à Aire Sur La Lys - de 16h30 à 20h00 le vendredi 14 avril, - de 08h00 à 18h00 le samedi 15 avril - de 08h30 à 12h00 le dimanche 16 avril. Sur Rendez-vous avec le secrétariat - de 9h00 à 18h00 le jeudi 20 avril - de 9h00 à 12h30 le vendredi 21 avril
Reconnaisances :	15, 16, 20 et 21 avril 2023 de 9H00 à 19H00.
Vérifications des Documents	Vendredi 21 avril 2022 de 16h30 à 21h15 au Garage Renault Cochart Avenue de l'Europe 62120 Aire Sur La Lys.
Vérifications des Voitures	Vendredi 21 avril 2022 de 16h45 à 21h30 Garage Renault Cochart Avenue de l'Europe 62120 Aire Sur La Lys.
Parc fermé obligatoire après vérifications	A l'issue des vérifications techniques, mise en parc obligatoire au parc fermé situé sur la Place de l'Eglise de SAINT- VENANT (62350)
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Vendredi 21 avril à 20h15 AU PC Course (Mairie de St Venant)
Publication des équipages admis au départ et heures et ordres de départ	Vendredi 21 avril à 22h30 Tableau d'affichage officiel au chapiteau
Départ du rallye 1 ^{ère} étape → 1 ^{er} VHC	Samedi 22 avril à 09H30 du podium
Arrivée 1 ^{ère} étape → 1 ^{er} VHC	Samedi 22 avril à 18H53 1 ^{ère} voiture
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape	Samedi 22 avril à 22H30 au chapiteau
Publication des heures et ordres de départ 2 ^{ème} étape	Samedi 22 avril à 22H30 au chapiteau
Départ 2 ^{ème} étape → 1 ^{er} VHC	Dimanche 23 avril à 07H45
Arrivée 2 ^{ème} étape → 1 ^{er} VHC	Dimanche 23 avril à partir de 16H17 au CH arrivée à SAINT-VENANT, Place de l'Eglise.
Vérifications finales	Dès l'arrivée aux Ets Christiann, Route de Saint Floris, 62350 SAINT VENANT
Publication des résultats	Dimanche 23 avril, Au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au tableau officiel dès la validation du classement officiel provisoire par la direction de course.
Remise des prix	Dimanche 23 avril vers 19h00 au chapiteau, dès validation du classement officiel définitif par le Collège des Commissaires Sportif. Voir Article 10 page 11 du présent du Règlement Particulier.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

Le Lys Auto Racing et l'A.S.A du Détroit organise, avec les 21, 22 et 23 Avril 2023, un Rallye Automobile NATIONAL à participation étrangère autorisée (PEA) intitulé :

39^{ème} RALLYE DE LA LYS – VILLE DE SAINT VENANT

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue des Hauts de France sous le n° 0723 le 29/12/2022 et par la Fédération Française des Sports Automobiles sous le permis d'organisation N° .. le

L'organisateur technique du rallye est le Lys Auto Racing et l'organisateur administratif l'ASA du Détroit.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Organisateur technique

Adresse : Lys Auto Racing
: 13 rue Paul Lafargue 62330 Isbergues
Téléphone : 0601227392
Mail : serge.landre-houssoy@orange.fr



Comité d'Organisation :

Président : Laurent FOURNEZ 06.62.96.13.32
Vice président, responsable Road Book et implantation : Jean-Luc TOUSSAERT
Trésorier : Serge HERENG
Chargés des relations avec les autorités et les mairies : Jean-Luc TOUSSAERT et Laurent FOURNEZ,
Responsable Presse / Média : Anthony CAUCHY
Responsable Officiels / Hébergement : Patrick JOVE
Responsable Book Sécurité d'Implantation : Maxime FOURNEZ et Jean François BERNARD
Responsable des Commissaires / Hébergement : Yannick RYCKEWAERT
Responsable Matériels : Pierre DEZITTER, Serge LANDRE
Responsable Parcours : Jean-François BERNARD, Maxime FOURNEZ, Alexandre DESQUIRET
Responsable du Parc d'Assistance : Xavier LEMAITRE
Et les membres du comité d'organisation : Jean Baptiste TOUSSAERT, Dimitri LAROCHE, Thomas HENRON, Serge LANDRE, Michel GASQUERE, Hélène SCOTTE, etc.....

Secrétariat du Rallye et Permanence d'avant Rallye

Adresse : LYS AUTO RACING
Tel : Serge LANDRE
Email : 13 rue Paul Lafargue 62330 Isbergues
: 0601227392
: serge.landre-houssoy@orange.fr

Sites Internet

: www.rallyedelalys.com
: <https://www.facebook.com/groups/rallyedelalys/>

Ligue des Hauts de France FFSA

: <http://www.sportautonord.com>
: <http://www.ffsa.org>

Permanence pendant le Rallye

: La permanence du rallye sera située au P.C Course Situé à la mairie de St VENANT et sera ouverte pendant toute la durée du rallye.

1.1P : Officiels.

Observateur de la LSAHF		François LANGLET – 1559
Commissaires sportifs	Président	Guy LERBUT - 179771
	Membres	Véronique PIGOT-112507 Annick NARGUET
	Secrétaire	Francis CLEMENT
Direction de course	Directeur de course	Thomas LEMIRE - 35253
	Directeur de course adjoint Nouveau départ après abandon	Julien GRESSIER -
	Directeur De course VHC	Gilles DANIEL
	Adjoints à la direction de course au PC	Colette LEOBEY - Océane POINSENET Martine PICHELIN
	Directeurs de course délégués en E.S.	Alexis SERIS Mickaël LACHERE Patrick JOVE – 128187
Véhicule Tricolore		François LANGLET – 1559 Daniel DESCAMPS -
Véhicule Autorité		Laurent FOURNEZ – 12440 Stéphane CALONNE
Véhicule SONO 1		FILS LAINE Jean Paul LAINE
Véhicule SONO 2		
Véhicule BALAI		Anne Catherine VIEHE -11415 Yves BLAMPAIN - 197446
Médecin chef		Dr Marc DUFRESNES
Directeur de course Vérification Administratif		Océane POINCENET
Directeur de course Vérification Technique		Océane POINCENET
Commissaires techniques	Responsable Moderne Nouveau départ après abandon	Laurent BRAURE - 196163
	Responsable VHC	Marc RICHE
	Commissaires Techniques Modernes	André FONTAINE - 27562 Jean-Michel DESSE - 5538 François GODET – 140581 Stéphane LEULIETTE Regis THILMANY – 110645 Denis TUILLIER Nicolas RUOTTE Mikael SCHIEPTES - 56540 Yves VANACKERE
	Secrétaires	Christiane DESSE- 152197
Chargés des relations avec les concurrents	Responsable Membres	Martine ANNICOTTE Anita MISSWALD Marie PINTO DA SILVA Yves ANNICOTTE

Commissaires Sportifs Départ ES		Patrick GRENIER Patrice PROISSY Jean MISSWALD
Juges de faits		Philippe DOLIQUE Roseline DOLIQUE
Relation presse		Anthony CAUCHY
Responsable des officiels		Patrick JOVE
Responsable des commissaires		Yannick RYCKEWAERT
Speaker		Dominique HONVAULT Maxime FOURNEZ
Liaison radio V.H.F.		Sébastien DUFRESNE

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les Officiels nommés dans ce règlement sont Juges de faits.

1.2P : Eligibilité.

Le 39^{ème} Rallye de la LYS–Ville de Saint Venant est inscrit au calendrier National. Il compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 3,
- Les championnats de la "Ligue du Sport Automobile des Hauts de France"
- Le challenge des Rallyes de l'ASA du Détroit.

1.3P : Vérifications.

Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 21 avril 2023 de 16h30 à 21h15 et pour les Vérifications des Voitures qui auront lieu le Vendredi 22 avril 202 de 16h45 à 21h30. Ceux-ci se dérouleront au Garage Renault Cochart, Avenue de l'Europe 62120 Aire Sur La Lys.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte. Nous proposons deux parkings pour permettre le stationnement ainsi que le déchargement des véhicules. Le premier se situera près des vérifications 6 rue de Merville à Aire Sur La Lys, et l'autre se situera rue des Amuzoires à Saint-Venant, face au parking des anciens établissements FABEC. Les plateaux devront être stationnés dans le parc à plateaux dédié. Toute dépose de plateau ailleurs est interdite et sera systématiquement verbalisée par la Gendarmerie Nationale. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède le Rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée aux Ets Christiann, Route de St Floris à St Venant. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 60 euros T.T.C.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : Demande d'engagement – Inscriptions.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 39^{ème} RALLYE DE LA LYS – VILLE DE SAINT-VENANT doit adresser au secrétariat, avant le Lundi 3 Avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

Nous vous demandons de remplir votre demande d'inscription en LETTRE MAJUSCULE et de façon lisible. Pour chaque demande, veuillez envoyer également une photocopie de :

- Permis de conduire du pilote et du copilote,
- Licence du pilote, du copilote et du concurrent si différent du pilote,
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- Le montant des droits d'engagement.
- La fiche de renseignement d'assistance.

3.1.10P : Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **200** voitures. Soit 180 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 200 équipages au total.

3.1.11.1P : Les droits d'engagements sont fixés à :

- 560€ avec la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (commissaires de la LSAHF)
- 1120€ sans la publicité facultative des organisateurs + 6 euros (commissaires de la LSAHF)
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

3.1.12P. Toutes les demandes d'inscriptions seront prises en compte **UNIQUEMENT** envoyées par la poste et accompagnés par un chèque de règlement. **Les chèques devront être établis à l'ordre du Lys Auto Racing.** Les chèques seront remis en banque avant la date du rallye. Les demandes non accompagnés du règlement seront placés en liste d'attente, et celle-ci ne pourra dépasser les 30 concurrents. En cas de forfait, il sera retenu 30% du montant des droits d'engagements jusqu'à 8 jours avant le départ du rallye et de 50% au-delà et jusqu'aux vérifications, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

3.1.13P. Afin d'éviter tous litiges entre le Lys Auto Racing et les concurrents désireux participer au rallye, merci de prendre note des éléments suivants :

- 1- Des places seront réservées aux membres du Lys Auto Racing désirant participer au rallye à conditions d'être jour de leurs cotisations et ayant été déjà adhérent en 2021.
- 2- Des places seront réservées aux partenaires désirant participer au rallye
- 3- Pour les autres concurrents, seul les engagements envoyés complets (tous les documents demandés dans le paragraphe 351P et accompagnés du chèque de règlement seront pris en compte.
- 4- En cas d'arrivée en surnombre d'engagés le même jour, ce qui obligerait la mise en place d'une liste d'attente, les engagements reçus seront regroupés par date d'arrivée, mis sous enveloppe, puis un tirage au sort sera effectués par date d'arrivée afin de ne favoriser personnes.

3.3P : Ordre de départ

Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête. Pour l'étape suivante, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES6), pénalités non incluses, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2P : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P : Assistance : Il y aura un parc d'assistance par section dont l'emplacement sera défini par le road-book. Pour l'ensemble du rallye, celui-ci se trouvera à St Venant. **Aucun plateau ne sera autorisé dans le parc d'assistance** (sous peine d'amende de 150€ lors d'un retrait). Un parc à plateaux a été spécialement déterminé rue des Amuzoires à SAINT VENANT.

Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités. **Merci de remplir impérativement le formulaire de renseignements** (en cas d'assistance à plusieurs ou avec un camion pour plusieurs voitures). **Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc**, un autocollant devra impérativement être mis sur le pare-brise.

4.8. : Géolocalisation :

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution de 200€ en chèque à l'ordre du **Lys Auto Racing**.

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur. La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye. Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves. Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion. En cas d'abandon, le traceur sera rendu dans les meilleurs délais au PC du rallye. Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye. Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer dès le lundi suivant (par colissimo) à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

Dans le cas où le traceur n'est pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50€.

ARTICLE 5P : VOITURES et PUBLICITE.

5.1P : Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA

5.2P : Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1P : Description.

Le 39^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant représente un parcours total de 381.600 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales pour une longueur totale de 131.600 kms.

Les épreuves spéciales sont :

1^{er} étape : Samedi 22 avril 2023

ES 1-4	ES LA BIETTE	9,100 Kms	X 2	18,200 Kms
ES 2-5	ES LA CARRIERE	10,900 Kms	X 2	21,800 Kms
ES 3-6	ES HAUTES LYS	10,000 Kms	X 2	20,000 Kms

2^{ème} étape : Dimanche 23 Avril 2023

ES 7-10	ES HUIT RUES	14.900Kms	X 2	29,800 Kms
ES 8-11	ES MIDDLE VELD	14,500 Kms	X 2	29,000 Kms
ES 9-12	ES BERGES DE LA LYS	6,400 Kms	X 2	12.800 Kms

L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

6.2P : Reconnaissances. Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P : Les reconnaissances auront lieu les samedi 15 Avril, Dimanche 16 Avril, Jeudi 20 Avril, Vendredi 21 Avril aux horaires figurants dans le tableau ci-dessous.

	SAMEDI-DIMANCHE-JEUDI-VENDREDI	
ES LA BIETTE	9H00-12H30	13H30-19H00
ES LA CARRIERE	9H00-12H30	13H30-19H00
ES HAUTES LYS	9H00-12H30	13H30-19H00
ES BERGES DE LA LYS	9H00-12H30	13H30-19H00
ES HUIT RUES	9H00-12H30	13H30-19H00
ES MIDDLE VELD	9H00-12H30	13H30-19H00

6.3P : Identification des Véhicules pour les reconnaissances.

Le port de l'autocollant "Rallye de la Lys Reconnaissance" ainsi que le N° de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être remis impérativement lors des vérifications administratives. **Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au stylo bille, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.**

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule **ne peut pas être supérieur à 2.**

Les carnets d'itinéraire seront distribués :

- Au Restaurant "Le Logis de la Lys" à Aire Sur La Lys
 - de 16h30 à 20h00 le vendredi 8 avril,
 - de 08h00 à 18h00 le samedi 9 avril
 - de 08h30 à 12h00 le dimanche 10 avril.
- Sur Rendez-vous avec le secrétariat : Mr Serge Landre au 06.01.22.73.92
 - de 9h00 à 18h00 le jeudi 14 avril
 - de 9h00 à 12h30 le vendredi 15 avril.

En dehors des horaires ci-dessus, tout concurrent surpris sur une des ES sera sanctionné conformément à la réglementation générale des rallyes (Exclusion, amende et commissions de discipline)

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1P : Présentation des équipages.

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi soir à partir de 17h00 sur le podium du Rallye. Tous les équipages devront obligatoirement être présents pour cette présentation. Ils se présenteront pour celle-ci après les vérifications des voitures et mettront directement leurs voitures au parc fermé situé sur la Grand Place de Saint-Venant à l'issue de cette présentation. Pour la première étape : les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ Grand Place, SAINT VENANT. Pour la deuxième étape : le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES6), pénalités non incluses

7.2.11P : Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Les Chefs de poste : Une chasuble Orange avec l'inscription "Chef de Poste"
- Les Directeurs d'épreuves : Une chasuble Rouge
- Les Médecins : Une chasuble Blanche
- Les Médias : Une chasuble Verte
- Les Commissaires de route : Une chasuble Orange
- Les commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents : Une chasuble Rouge
- Les Chronométrateurs : Une chasuble Bleue

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17. Nouveau Départ après abandon

Conforme au règlement Standard FFSA

7.5.16P : INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.2P GEOLOCALISATION

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** », ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de passage de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

7.5.17.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

7.5.20 : Séance d'essai

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 21 avril, de 13h00 à 18h00 uniquement pour les équipages engagés sur le rallye. Pour y participer, les concurrents inscrits au Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur :

Frais de participation 50 € par équipage et par voiture.

Le parcours de 4 kms est le reflet parfait des spéciales du week-end.

Les concurrents devront être en tenue de course et respecter les mêmes règles.

Les concurrents inscrits devront se présenter à la séance d'essai avec les plaques et numéros d'identification posés sur les voitures à **ROQUETOIRE dans le centre du village**. Les voitures devront être déchargées au Parc à Plateau prévu par l'organisateur.

« La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative ».

L'emplacement en sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la séance d'essai, si le nombre de 20 participants n'est pas atteint.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

ARTICLE 8P : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros), ainsi que de nombreuses coupes.

Les prix des groupe A et FA sont confondus, ainsi que les groupes N et FN.

Les prix en espèce sont cumulables	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Au classement général	560€	350€	200€		
Aux classes					
De 1 à 3 partants	150€				
De 4 à 5 partants	250€	150€			
De 6 à 10 partants	560€	280€	150€		
Plus de 10 partants	560€	280€	150€	90€	
Plus de 15 partants	560€	280€	150€	90€	50€
Classement Féminin si au moins 2 partantes	200€				
Trophée " Guillaume CARON"	Engagement Gratuit Rallye de la Lys 2023 Ce trophée sera décerné à l'équipage désigné "meilleur performer du rallye" par le comité d'organisation du rallye.				

La remise des prix se déroulera le

Dimanche 23 AVRIL à partir de 19H00 sous le Chapiteau à Saint-Venant.

*Après publication du classement par la direction de course. Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leurs prix.

Trophée " Guillaume
CARON"

Engagement Gratuit Rallye de la Lys 2024
Ce trophée sera décerné à l'équipage désigné "meilleur
performer du rallye" par le comité d'organisation du rallye.

La remise des Coupes se déroulera le

Dimanche 23 AVRIL à partir de 19H00 sous le Chapiteau à Saint-Venant.

TOUT SUR LE COMITE REGIONAL NORD PICARDIE ET SUR LE SPORT AUTOMOBILE SUR INTERNET

www.sportautonord.com (site de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

<http://asadetroit.com/> (site de l'ASA du Détroit)

www.rallyedelalys.com (Site du Lys Auto Racing et du Rallye de la Lys)



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF DU RALLYE NATIONAL VHC PEA

21, 22 et 23 avril 2023

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français, **les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2023.**

PROGRAMME – HORAIRES

Le rallye national VHC est organisé en doublure du Rallye National de la Lys, il est ouvert à toutes les voitures VHC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C partiront devant le Rallye de la Lys moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Détroit organise avec le Lys Auto Racing les 21, 22 et 23 AVRIL 2023 un rallye automobile nationale de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du rallye de la Lys dénommé :

19^{ème} Rallye de la Lys Historique PEA

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

1.1 : Officiels:

La liste des officiels est identique au rallye national.

Le Directeur de course délégué au VHC est Gilles DANIEL

Le Responsable Technique délégué au VHC est Marc RICHE



1.2 : Eligibilité:

Ce rallye compte pour : La coupe de France des rallyes VHC **Coefficient 2.**

1.3 : Vérifications:

- Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications des documents et des voitures qui auront lieu à la Salle BIRGY, Chemin de Ceinture à Saint-Venant.
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette convocation avant le jeudi qui précède le rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée aux Ets Christiann Route de St Floris à St Venant. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 60 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – inscriptions:

Toute personne qui désire participer au 19^{ème} RALLYE DE LA LYS HISTORIQUE doit adresser au secrétariat, avant le lundi 10 avril 2023 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

- Les droits d'engagements sont fixés à **520 € + 6€** (commissaires de la LSAHF) avec la publicité facultative des organisateurs et à **1040 € + 6€** (commissaires de la LSAHF) sans cette publicité.
- **Fournir copie de la 1ère page du PTH**

3.1.10P : Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **200** voitures. Soit 180 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 200 équipages au total.

3.3. P : ORDRE DE DEPART :

Conforme aux règles spécifiques VHC 2023

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant : □

Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

□ Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents. □

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

- o Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1 : Voitures admises

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2023-3-.

4.3 : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications des documents

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1 : DESCRIPTION

Rallye identique au rallye " moderne ".

6.2 : RECONNAISSANCES.

Les reconnaissances sont autorisées **les samedi 15 avril, dimanche 16 avril, jeudi 20 avril et vendredi 21 avril.** Comme le rallye national avec les mêmes obligations.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE LA COURSE

Conforme au règlement standard FFSA

Le départ sera donné le Samedi 22 avril pour le premier Historique avant le Rallye National de la Lys. Il en sera de même pour le départ de la 2^{ème} étape et dans l'ordre du classement de la première étape.

7.1 : Présentation des équipages :

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi soir à partir de 17h00 sur le podium du Rallye. Tous les équipages devront obligatoirement être présents pour cette présentation. Ils se présenteront après les vérifications techniques et mettront leurs voitures au parc fermé situé sur la Grand-Place de Saint Venant.

7.2 : Dispositions Générales Relatives Aux Contrôles

7.2.11P : Idem Rallye moderne

7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.

7.3.17P : Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme aux règles spécifiques VHC 2023.

7.5.17.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2023.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- **Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)**
- Un classement général pour les **périodes E à I**
- Un classement général pour les **périodes J**
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé à Saint-Venant.
Il n'y aura pas de prix en espèces.



BRIEFING PILOTE

La direction de course vous souhaite la bienvenue au Rallye de la Lys. Vous voudrez bien prendre connaissance avec attention de ce document, très important, **et qui fait force de loi**.

TELEPHONE RESERVE AUX CONCURRENTS

Pendant toute la durée du rallye, vous pouvez contacter la direction de course au numéro suivant :

03 21 81 47 19

Il **est obligatoire d'appeler le plus vite possible ce numéro** en cas d'abandon ou d'accident sur une ES comme sur un secteur de liaison.

Pour votre sécurité, nous vous demandons de bien vouloir prévenir un chargé des relations avec les concurrents si vous avez changé de numéro de portable par rapport à celui donnée sur le bulletin d'engagement. En effet, la direction de course pourrait avoir à vous contacter pendant toute la durée de l'épreuve.

CODE DE LA ROUTE

Plus que n'importe quel usager, vous devez respecter scrupuleusement le code de la route, notamment les limitations de vitesse et le respect des panneaux « STOP ». En aucun cas nous n'interviendrons si vous subissez les foudres des forces de l'ordre. De plus, si un juge de fait vous surprend, vous serez convoqué au collège des commissaires et vous pouvez recevoir une sanction.

Actuellement nous rencontrons des problèmes avec les plaques minéralogiques non-conformes. Il vous appartient d'être en tout point conforme au code de la route, y compris pour les plaques d'immatriculation.

Il est rappelé qu'il est interdit, sur les liaisons, **de « chauffer les pneus » par déplacement anormal de la voiture** ou par tout autre moyen. Ce qui veut dire que faire de zigzags ou rouler avec le frein à main serré est strictement INTERDIT. Ce briefing sert d'avertissement et les juges de fait seront très attentifs.

ARRETS DE ou EN COURSE

Si vous devez vous arrêter sur une ES ou si vous êtes victime d'une sortie de route, ayez les réflexes suivants

1. Garer le mieux possible votre voiture pour ne pas gêner les concurrents suivants.
2. Mettre votre triangle de sécurité en amont et suffisamment loin de l'emplacement de votre voiture
3. Présenter le panneau **OK** si tout va bien ou la **croix rouge** si vous avez besoin d'une assistance médicale urgente. Ne demander de secours que si cela est utile, car dans le cas contraire, vous mobilisez des secours qui seraient peut être bien plus utiles ailleurs. D'autre part, sachez que dans la voiture balai vous avez un médecin ou les moyens de demander un médecin. Il est également possible de vous rendre au départ (par l' extérieur de la spéciale) ou au P.C. pour voir un médecin.
4. Téléphoner au P.C. course (au numéro ci-dessus) dès que possible. Vous pourrez si vous le souhaitez, parler au médecin chef.
5. **REGLE IMPERATIVE** : A partir du moment où un passage est possible, même au ralenti, même dans les bas côté, vous devez passer et continuer votre course. **IL EST INTERDIT DE BLOQUER LA COURSE. Si vous vous arrêtez, vous allez gêner les secours.**
6. Si le passage est impossible, essayer de débloquer la situation. **Voyez ensuite le chargé des relations avec les concurrents pour expliquer la situation et éventuellement revoir votre temps.**
7. Il est toujours possible qu'une E.S. soit interrompue ou prenne du retard. Dans ce cas, les voitures doivent attendre les consignes de la direction de course. Les concurrents doivent faire leur affaire des conditions dans lesquelles le départ sera redonné (température des pneus et/ou du moteur et des freins);
8. Il est possible que vous rattrapiez une voiture d'intervention. Dans ce cas, celle-ci a pour consigne de vous laisser passer dès que possible. Elle est en principe signalée par la présentation aux postes de commissaire d'un drapeau blanc et vous aurez une information au départ.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Sur les secteurs de liaison

1. Vous êtes considérés comme un usager « normal ».
2. Les secours sont ceux habituels, à savoir prévenir le 15 ou le 18.
3. Pour un accident matériel, il vous faudra remplir un constat amiable avec le tiers, et à la place du propriétaire, mettre le nom du rallye. Vous rapprochez du PC par téléphone. Voir ensuite avec la direction de course.
4. Pour un accident corporel, prévenir ou faire prévenir les secours et le P.C.
5. L'assurance RC de l'organisateur vous couvre sur les secteurs de liaison pour tous les dommages causés à des tiers. Si vous subissez des dommages et que vous n'êtes pas en tort, il vous faudra faire votre recours (certains assureurs de rallye se chargent de cette démarche qui n'est pas comprise dans le contrat). Voyez avec le P.C.
6. Vous devez impérativement faire connaître à la direction de course les dommages que vous auriez pu commettre à des biens.

Sur les ES

1. Si vous arrivez sur une zone d'une sortie de route d'un véhicule qui vous précède **vous devez continuer votre route** pour prévenir un poste de commissaire équipé d'une radio ou le point stop. Vous serez mille fois plus efficace ainsi qu'en vous arrêtant, car la direction de course pourra envoyer plus vite les secours. Si un commissaire est déjà sur place, la direction de course est déjà prévenue.
2. Si un passage est possible, même au ralenti, même dans le bas-côté, **VOUS DEVEZ PASSER** et les pilotes suivants doivent faire de même.
3. Si vous êtes sérieusement blessés, **présenter le panneau SOS** aux voitures suivantes ou déclenchez la géolocalisation.
4. **La course ne sera pas arrêtée** lorsque le passage reste possible, même au ralenti et à partir du moment où la signalisation est en place (drapeaux jaunes et/ou triangle)
5. Si lors d'une sortie de route, vous heurtez des spectateurs et que ceux-ci soient blessés ; **il faut vous arrêter** et rester sur place, garer votre voiture au mieux pour faciliter l'arrivée des secours et prévenir la direction de course (présentez votre panneau CROIX ROUGE). Votre rallye est malheureusement terminé, car vous allez devoir attendre les autorités qui feront le constat.
6. Vous arrêtez en amont de l'accident va gêner l'arrivée des secours qui se font toujours dans le sens de la course. Si vous ne pouvez pas passer, il vous faut vous garer au mieux ou faire le nécessaire pour passer.
7. Il existe des cas particuliers d'urgence extrême. Dans ces cas, il faut prendre des initiatives. Vous verrez ensuite un chargé des relations avec les concurrents.

GEOLOCALISATION

Les trackeurs sont obligatoires sur le rallye.

Ceux-ci seront distribués lors des contrôles techniques (avec caution obligatoire de 200€).

Cette caution vous sera remise à la fin du rallye ou à la permanence du PC en cas d'abandon.

Tous les trackeurs seront récupérés le dimanche au podium final.

En cas d'abandon, il faudra absolument rendre ce trackeur au directeur de course du PC et récupérer votre caution

DEPANNAGES

1. L'organisateur a pour devoir de mettre une dépanneuse à disposition du directeur de course.
2. Cette dépanneuse n'est là que pour **LIBERER la route de course si besoin impératif et avec accord du DC.**
3. **Un concurrent ne peut donc exiger que sa voiture soit déplacée à partir du moment où le passage reste possible et que la voiture est protégée par le triangle et/ou par un drapeau jaune.**
4. Les dépannages APRES le déroulement de l'ES peuvent être sollicités par les concurrents ayant abandonné officiellement (donc ayant rendu leur carnet de bord !).
5. Ces dépannages sont à la charge du concurrent et il n'y a aucune obligation de résultat.
6. **Tout pilote voyant un triangle et/ou un ou plusieurs drapeaux jaunes se doit de ralentir et de prendre les précautions nécessaires pour ne pas heurter la voiture immobilisée et/ou les secours en intervention. Si il ne le fait pas, il s'agit d'une faute sanctionnée par le collège des commissaires sportifs et il pourrait être tenu comme responsable des suites.**

CARNET DE BORD

Rendre un carnet de bord en cas **d'abandon est obligatoire**. Cette attitude n'a rien à voir avec l'assurance, qui elle continue jusqu'à la fin de l'ES et sur son parcours. Ne pas vouloir rendre votre carnet est une faute qui pourra être sanctionnée.

Lors de la récupération du carnet, vous devez signer, mettre l'heure et le n° du PK, IMPERATIVEMENT, cette opération valide l'abandon que vous communiquerez immédiatement au Directeur de Course du départ.

CONSIGNES DE LA DIRECTION DE COURSE

1. Toutes les consignes données par la direction de course sont impératives et doivent être respectées.
2. Il en est de même si un itinéraire doit, pour une raison ou une autre, être dévié de l'itinéraire initial. Bien entendu, l'assurance sera toujours valable.

REGLES D'ASSURANCES

La voiture de course est assurée sur le parcours du rallye – y compris sur les secteurs de liaison - à partir du moment où le véhicule est en attente du contrôle technique jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée ou jusqu'au moment où le véhicule quitte l'itinéraire du rallye après un abandon. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir une vignette d'assurance.

Il s'agit d'une assurance responsabilité civile, c'est-à-dire que l'assurance couvre tous les dommages causés aux tiers. Il n'y a pas de RC matérielle entre concurrents.

A noter qu'une assurance « normale » souscrite chez un assureur non spécialisé, ne couvre pas les risques en compétition, y compris, ceux sur les secteurs de liaison.

En cas de problème avec les forces de l'ordre, leur présenter ce document et/ou leur demander d'appeler le P.C.

Merci de votre attention

Nous vous souhaitons un très bon rallye.

Le Comité d'Organisation